



Mairie : 02.97.38.81.31

Mail : mairie.brehan@brehan.fr

Site : www.brehan.fr

Lun.-vend. : 8h30-12h00
14h00 -17h00

Sam. : 9h00-11h30

Portail familles :

brehan.carteplus.fr

Permanence de M. Le Maire :

Mardi - mercredi - jeudi :

9h. à 12h. sur RDV si possible

Agence Postale Communale :

02.97.38.81.31

Lun.-vend. : 9h.-12h. / 14h.-16h.

Sam. : 9h00-11h30

Médiathèque : 02.97.28.10.16

Merc. : 9h00-12h00/14h.-17h.

Sam. : 9h00-12h30

Accueil Péri-scolaire :

02.97.08.16.34 / 06.72.92.66.51

Cantine scolaire de Noé :

02.97.38.83.58

Restaurant La Crémaillère :

09.56.94.99.14

Pontivy Communauté :

02.97.25.01.70

STGS : eau - assainissement :

Urgence : 09.69.32.69.33

Presse : La Gazette : 07.86.15.75.60

Ouest-France : 06.88.79.13.04

Le Télégramme : 06.62.48.51.84

Déchetteries : Crédin :

Lun. et sam. : 9h30-12h./14h.-18h30

Mar.,merc.,jeu.,vend. : 14h.-18h30

Bréhan : déchets verts uniquement

Merc. : 9h30-12h.

Sam. : 9h30-12h. / 14h.-17h.

Médecins :

Jean Thual : 02.97.38.85.18

Nicolas Thual : 02.97.38.83.33

Psychologue Mme SANSON :

06.19.86.74.59

Pharmacie Ty Lann : 02.97.38.81.32

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet dentaire : 02.97.28.10.71

Infirmiers : Beurel, Harnois, Jouanno,

Le Claire E. & M. : 02.97.38.82.90

Davenet, Richard, Rual :

02.97.25.02.21

Masseur-kinésithérapeute :

Jérôme Le Deist : 02.97.28.11.98

Ostéopathe :

Pierre Nowaczyk : 06.07.62.49.74

Taxi-ambulance : 02.97.38.85.33

Pompes funèbres : 02.97.38.88.54

Vétérinaire : VET & SPHERE :

02.97.51.50.47

Pompiers : 18 - Samu : 15

Police : 17

Femmes victimes de violences : 39 19

Enfance en danger : 119

Harcèlement scolaire : 30 20

Cyberharcèlement : 30 18

Agri'Écoute : 09.69.39.29.19

INFORMATIONS MUNICIPALES

↳ **L'Agence Postale Communale et la mairie** seront fermées les samedis, pendant les congés, jusqu'au 29 août inclus.

↳ **Permanences élus** : Pendant la période estivale, les permanences se feront uniquement sur rendez-vous.

↳ **Plan de Sauvegarde Communal** : Dans le cadre de la mise à jour de son Plan de Sauvegarde (canicule, épidémie, tempête...), la Mairie de Bréhan a adressé un courrier aux personnes recensées, par le biais de la liste électorale qui en raison de leur âge ou de leur isolement sont susceptibles de figurer sur la liste des personnes vulnérables. Pour celles ou ceux qui n'auraient pas reçu ce courrier, ils peuvent s'ils souhaitent s'inscrire sur la liste en s'adressant à la Mairie.



↳ **Médiathèque** : Fermeture estivale, du 5 au 22 août inclus. N'hésitez pas à faire votre stock de livres pour l'été.

↳ **Rappel - Utilisation du City Parc** : Afin de préserver la tranquillité des riverains, nous rappelons que le City Parc est accessible jusqu'à **22h. en période estivale**.

Nous invitons chacun à respecter ces horaires et à adopter un comportement responsable, notamment en limitant les nuisances sonores.

Nous rappelons également que le **tapage nocturne après 22h.** constitue une infraction et peut-être sanctionné par une amende.

Comptant sur le civisme de tous pour que cet équipement reste un lieu de loisirs apprécié et respecté.

↳ **Sécurité routière** : Nous déplorons toujours de nombreux excès de vitesse en agglomération comme dans les villages. Merci à tous de respecter les limitations de vitesse. La gendarmerie est informée, des contrôles seront effectués. La sécurité routière est l'affaire de tous.

↳ **Recensement militaire** : Les jeunes hommes et jeunes femmes nés en **avril, mai et juin 2010** doivent se faire recenser à la mairie (procédure obligatoire, avoir 16 ans échu). Prévoir livret de famille + CNI + justificatif de domicile.

↳ **Chardons** : Les propriétaires et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons des champs dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons devra être effectuée pendant toute la période de végétation, de préférence par voie mécanique et être terminée au plus tard avant leur floraison.



↳ **Transport scolaire communal pour les écoles de Bréhan - Rentrée scolaire 2026-2027** : La cotisation annuelle est de 140€. par enfant, à partir du 3ème enfant : 55€. et la gratuité pour le 4ème enfant. Pour les occasionnels, la vente s'effectuera uniquement par carnet de 10 voyages à 16€50.

Le règlement et la remise de la carte se feront le **mardi 25 août 2026, de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h30.**

VIE ASSOCIATIVE

👉 **L'U.N.C** vous informe que la récupération des vieux journaux continue. Ils seront à déposer le samedi, à l'ancien local (porte marron) au-dessus de la maison des associations. Merci d'avance.

👉 **L'A.C.C.A de Bréhan** organise son ball trap le samedi 18 et dimanche 19 Juillet, au lieu-dit Quengobrien.

Samedi 10h. - 20h. et dimanche 9h. - 19h30. Finale vers 18h30.

Concours fosse, concours perdrix, concours rabbit et concours femme.

COMMERÇANTS et ARTISANS

👉 Plus besoin de courir après la baguette !

À **La Crémaillère**, retrouvez un dépôt de pain tous les jours, sauf le mercredi.

🍷 Le samedi et le dimanche, dès 8 h 30, les plus gourmands pourront également repartir avec croissants et pains au chocolat... histoire de bien commencer la journée.

Et petite nouveauté : le bar-tabac sera exceptionnellement ouvert le mercredi, même si le pain, lui, a décidé de prendre sa journée de repos !

À très bientôt à La Crémaillère...

👉 **Lutte contre la chenille processionnaire du pin** : La chenille processionnaire du pin est un organisme nuisible dont la présence est à l'origine de deux types de conséquences : des risques pour la santé publique (urtication) et la défoliation des chênes. La FDGDON Morbihan organise à l'automne 2026 une lutte biologique contre cette chenille par pulvérisation à partir du sol d'une solution de bacille de Thuringe avec un micro tracteur et canon nébulisateur. Ce traitement biologique peut avoir une efficacité de 70 à 100% de mortalité de chenilles selon l'ampleur de l'attaque, la facilité d'accès aux pins et les conditions climatiques.

Les inscriptions se font à la mairie jusqu'au 31 août 2026. Tarifs : 1 pin : 93€ - 2 à 5 pins : 111€. – 6 à 10 pins : 139€. - 11 à 15 pins : 178€ - 16 à 20 pins : 219€ - 21 à 30 pins : 252€ - 31 à 40 pins : 283€ - 41 à 50 pins : 308€.

👉 **Le Marsoins - Pontivy Communauté** propose des dépistages et des actions d'éducation pour la santé, ouverts à toutes et tous, anonymes, sans rendez-vous et gratuit. Il sera présent **mardi 21 juillet 2026, de 10h. à 12h., à Crédin, Jardin Coopéra Terre, Rue des Lilas** (Alimentation : échanges et conseils avec une diététicienne ou une médecin nutritionniste). Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Charlotte, coordinatrice du Marsoins au 06.59.84.32.10.



👉 **Pharmacie Ty Lann** : Durant la saison estivale, la pharmacie sera ouverte tous les jours de 8h30 à 13h. et de 14h à 19h30 et les samedis de 8h30 à 13h. jusqu'au samedi 29 août inclus. Toute l'équipe de la Pharmacie Ty Lann vous souhaite un bel été !

👉 **Les Chevaliers de Rohan 1921-2026** : A l'occasion des 105 ans, l'association organise une journée de retrouvailles, le samedi 24 octobre 2026. Si vous avez participé à une activité (théâtre, volley, camps, tennis...), n'hésitez pas à vous faire connaître au 06.89.85.75.68.



Décès

Eric LE GUENNEC - 8 juillet 2026 - Noyal-Pontivy

Loïc CONNAN - 13 juillet 2026 - Vannes